



Vous n'avez pas encore activé votre compte MyCESI ?

Si votre entreprise n'est pas encore connectée à MyCESI, n'attendez plus ! Créez votre compte en suivant cette procédure :

1. Munissez-vous de votre numéro d'affiliation et de votre code d'activation qui se trouvent sur votre dernière facture ou sur votre contrat si vous êtes un nouveau client.
2. Naviguez vers MyCESI : <https://my.cesi.be>.
3. Cliquez sur le lien « Je m'inscris » et remplissez toutes les informations demandées.

Nous attirons votre attention sur le fait que la personne qui se connecte sur MyCESI doit être habilitée à gérer les aspects de prévention et de protection au travail dans votre entreprise.

4. Un mail vous est envoyé. Cliquez sur le lien contenu dans ce mail pour confirmer votre email.
5. Un message de confirmation s'affiche.
6. Cliquez sur « Connexion » et entrez votre login et votre mot de passe.
7. Vous êtes dirigé sur la page d'accueil de votre espace client. Profitez des nombreuses fonctionnalités de MyCESI.

Notre helpdesk se tient à votre disposition. Veuillez le contacter exclusivement par mail via l'adresse mycesi@cesi.be en mentionnant votre numéro d'affiliation.

Que pouvez-vous faire grâce à MyCESI ?

- La gestion de vos travailleurs : liste des travailleurs de votre entreprise, planning des examens médicaux, demande de surveillance de santé, formulaire d'évaluation de santé.
- Les interventions dans votre entreprise : visites de lieux de travail, demandes et rapports d'intervention
- La gestion de votre affiliation : contrats et conventions, offres, factures, documents utiles...
- Le reporting de votre activité prévention via dataSurf: tableaux de bord, rapports annuels SIPP à télécharger, rapports interactifs.





CESI ASBL
Service externe de Prévention
et de Protection du Travail

8 avenue Konrad Adenauer
B-1200 Bruxelles
02/771 00 25

- Accès à notre centre de documentation CEDIOM.
- Gestion de vos contacts avec le CESI.

